

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

MOBILEGOV FRANCE

Société Anonyme au capital de 779 671,21 Euros
Siège social : Les Algorithmes – Bâtiment Aristote, 2000, route des Lucioles, 06410 Biot
453 639 932 RCS Antibes

Avis de réunion et de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extra ordinaire qui se tiendra au siège social de la Société le 12 janvier 2011 à 14 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de la dénomination sociale de la Société
- Constatation de la co optation d'un administrateur
- Pouvoir en vue des formalités.

Texte des projets de résolutions proposées à l'assemblée

Décisions Extraordinaires

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de la date de la présente assemblée : Login People.

En conséquence, l'article «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE – Dénomination »

La dénomination de la Société est : Login People.

Le reste de l'article sans changement.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration du 4 novembre 2010 avait procédé à la co optation à titre provisoire d'un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Benoît Kandel lequel a déclaré accepter lesdites fonctions.

La collectivité des associés décide de ratifier cette cooptation et de confirmer la désignation de Monsieur Benoît Kandel en qualité d'administrateur à la date du 4 novembre 2010.

Les formalités seront accomplies auprès du greffe du tribunal de commerce.

Troisième résolution

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société, et qui pourront être envoyées au siège social de la Société au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la tenue de l'assemblée.

Aux termes de l'article 27 1) des statuts, le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription par les actionnaires titulaires d'actions nominatives ou au porteur de leurs actions dans les comptes de la Société cinq jours au moins avant la date de l'assemblée.

Il est rappelé qu'aucun transfert de propriété des titres intervenant pendant ce délai de cinq jours ne sera pris en compte.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, et conformément à l'article 27 2) & 3) des statuts, les actionnaires peuvent :

- soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ;
- soit utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Tout actionnaire peut demander par écrit à la Société de lui adresser un formulaire de vote à distance ou une formule de procuration. La demande de formulaire de vote à distance doit être déposée ou reçue au siège social six jours au moins avant la date de l'assemblée.

Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance complété et signé doit être parvenu au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les actionnaires détenant au moins 5 % du capital peuvent envoyer au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception des projets de résolution en vue de leur inscription à l'ordre du jour de l'assemblée.

Conformément à l'article R.225-73 du Code de commerce, les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour sont envoyées à compter de la publication de l'avis au BALO et jusqu'à vingt-cinq jours avant l'assemblée générale. Toutefois, ces demandes sont envoyées dans un délai de vingt jours à compter de la publication de l'avis, lorsque celui-ci est publié plus de quarante-cinq jours avant l'assemblée générale.

Le texte des résolutions proposées à l'assemblée figure en annexe.

Le Conseil d'administration
M. François Pierre le Page
PDG de la Société.

1006083